

# Palintest

Water Analysis Technologies

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

Numéro du produit PL412, PL416

UFI UFI: MA80-Y0KQ-C00M-JENA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées ANALYSE D'EAU

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PALINTEST LIMITED  
PALINTEST HOUSE  
TEAM VALLEY  
GATESHEAD  
TYNE & WEAR NE11 0NS  
ENGLAND  
TEL 0191 491 0808  
FAX 0191 482 5372  
palintest@palintest.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

**Mentions de mise en garde**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Contient** DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>SODIUM CHLORIDE</b>			<b>60-80%</b>
Numéro CAS: 7647-14-5	Numéro CE: 231-598-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485491-33-XXXX	
<b>Classification</b>			
Non Classé			

<b>DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM</b>			<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 7681-57-4	Numéro CE: 231-673-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119531326-45-XXXX	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318			

<b>ACIDE ADIPIQUE</b>			<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 124-04-9	Numéro CE: 204-673-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457561-38-XXXX	
<b>Classification</b>			
Eye Irrit. 2 - H319			

<b>AMMONIUM MOLYBDATE</b>			<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 12054-85-2	Numéro CE: 234-320-9	Numéro d'enregistrement REACH: N/A	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335			

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

<b>Acide Borique</b>		<b>3-5%</b>
Numéro CAS: 10043-35-3	Numéro CE: 233-139-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486683-25-XXXX
Substance extrêmement préoccupante (SVHC). Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX.		
<b>Classification</b>		
Repr. 1B - H360FD		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition** Ce produit contient une substance qui est une SVHC.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Brûlures chimiques.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Aucune procédure de nettoyage particulière recommandée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **SODIUM CHLORIDE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

##### **DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

##### **AMMONIUM MOLYBDATE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

### Commentaires sur les composants

OES = Occupational Exposure Standard (Limites d'exposition UK) MEL = Maximum Exposure Limit. (Limites d'exposition UK). ACG = Norme Américaine (USA).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Inconnu.
----------------------------	----------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Forme des gaz toxiques en contact avec un acide.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage prescrites.
---------------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Forme des gaz toxiques en contact avec un acide.
---	--

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter le contact avec les acides.
----------------------------	------------------------------------

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Eviter le contact avec les acides.
-------------------------------	------------------------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de données disponibles.
--	-----------------------------

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires.

**Autres effets sur la santé** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une irritation cutanée.

#### Toxicité aiguë - orale

**Résumé** Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 5 049,48495253

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Résumé** Peut provoquer une irritation cutanée.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Résumé** Peut irriter les voies respiratoires.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Résumé** Peut provoquer une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Résumé** Provoque des lésions oculaires graves.

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.

**Ingestion** Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Peut provoquer une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données disponibles.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** L. Morgan

**Date de révision** 23/12/2020

**Révision** 4

## TUBETEST PHOSPHATE No. 2 TABLETS

**Remplace la date** 18/05/2020

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H360FD Peut nuire à la fertilité en cas d'ingestion. Peut nuire au fœtus en cas d'ingestion.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.